

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Compte-rendu affiché le : 24 juin 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

N° 24-05-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
**Location des salles municipales –
Modification du règlement général**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Guy BERNE à Philippe DENIS – Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Gérard ALLANCHE – Serge GRANGE à Gérard GRANGE – Céline BENNICI à Suzanne BOICHON.

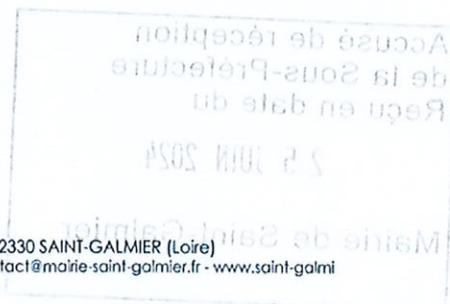
Membre absent : Geneviève NIGAY.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

25 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations antérieures, le Conseil Municipal a approuvé le règlement des salles municipales par délibération du 7 avril 2016, modifié par délibération du 14 décembre 2022.

Une mise à jour s'avère nécessaire.

Suite au contrôle de la régie Location des salles par le Trésor Public, nous avons été alertés sur le mode de fonctionnement de nos cautions. En effet, à ce jour, nous conservons les chèques pendant plusieurs mois, ce qui n'est pas autorisé.

Aussi il convient de revoir notre règlement des salles pour :

- Modifier la date de remise de la caution (30 jours avant)
- Modifier le fonctionnement en cas de dommages
- Intégrer la possibilité de paiement de la location par virement bancaire

Le projet est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification de la date de remise de la caution à 30 jours avant,
- **APPROUVE** le fonctionnement en cas de dommages,
- **APPROUVE** la possibilité de paiement de la location par virement bancaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les faire appliquer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

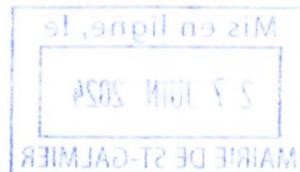
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 juin 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

25 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier

